

Registre 141



Le registre

Loi 141

ET SI C'ÉTAIT SIMPLE!

Début 2019 Loi 141 Registre obligatoire des améliorations apportées aux parties privatives VOUS ÊTES PRÊTS?

Votre obligation pour début 2019

Vous êtes un syndicat de copropriétés ou un gestionnaire d'immeubles de condominiums? **LA LOI 141 VOUS OBLIGERA à posséder et tenir à jour un registre des améliorations apportées aux parties privatives DÈS 2019.**

Registre reconnu
auprès des assureurs et courtiers
en plus de se conformer
aux exigences de la Loi 141.

Obtenir un registre officiel et reconnu

Le secteur de l'évaluation des actifs immobiliers a peu de secrets pour **SPE Valeur Assurable**, nous pratiquons cette profession depuis plus de 30 ans.

Nous avons mérité le respect et la confiance de la majorité des assureurs et des courtiers d'importance partout au Québec.

Notre connaissance des immeubles de condominiums et notre compréhension des exigences de la Loi 141 sont des atouts indispensables pour monter votre registre afin qu'il **réponde à toutes ces exigences.**

Le registre. Et si c'était simple!

SPE Valeur Assurable, en collaboration avec **RD30**, propose une **solution logicielle complète** pour alimenter et tenir à jour le registre de l'immeuble et des améliorations apportées aux parties privatives. **Ce registre est reconnu auprès des assureurs et courtiers en plus de se conformer aux exigences de la Loi 141.**

C'est donc grâce à l'expertise de nos gens, au support des assureurs et à notre outil de gestion des actifs que nous pouvons aujourd'hui vous proposer un registre complet sans en faire un casse-tête. **Le registre. Et si c'était simple? Bienvenue chez SPE Valeur Assurable.**

CondoMARKETING

RGCC
Regroupement
des gestionnaires
et copropriétaires
du Québec

ASCQ
L'Association des syndicates
de copropriété du Québec



spe
VALEUR ASSURABLE

En collaboration avec
SERVICES CONSEILS
RD30
CONSEILLER
CONDOMINIUM
CONTRÔLE

Montréal 514 788-9777
Québec 418 227-9777
Sans frais 1 800 227-5257

evaluation@spevaleurassurable.com
www.spevaleurassurable.com

Registre 141

Le registre

Loi 141

ET SI C'ÉTAIT SIMPLE!



Loi 141 Registre obligatoire des améliorations apportées aux parties privatives

LOI 141 | Cette loi vise principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières.

VOTRE OBLIGATION | Cette loi **oblige** désormais tous les syndicats de copropriétés et les gestionnaires d'immeubles de condominiums à **tenir un registre des améliorations apportées aux parties privatives incluant les détails, la nature, la valeur des travaux et les pièces justificatives** si elles sont disponibles.

SPE VALEUR ASSURABLE | Fondée en Beauce en 1987, nous sommes chef de fil en matière d'évaluation pour fins d'assurance au Québec. En effet, **SPE Valeur Assurable** bénéficie d'une grande notoriété pour la qualité et la justesse de ses rapports d'évaluation auprès des assureurs et des courtiers québécois. **Nous sommes familiers avec les environnements légaux et assurables des immeubles de condominiums** puisqu'on côtoie ce secteur d'affaires depuis maintenant 30 ans.

LE REGISTRE, ET SI C'ÉTAIT SIMPLE ! | D'abord, nous possédons l'expertise pour procéder à une évaluation de vos actifs qui est juste et reconnue par les assureurs. Avec la collaboration de notre partenaire **RD3C**, nous dressons ensuite dans un logiciel un inventaire complet et très descriptif des actifs et des valeurs de l'immeuble de condominiums et des améliorations de chacune des parties privatives. **Le résultat: une liste complète et détaillée des biens et des valeurs disponible dans le nuage informatique en tout temps. Une documentation officielle sous forme d'un registre reconnu pour sa fiabilité et sa conformité aux exigences pointues des assureurs, des courtiers et de la nouvelle loi 141.**

ACCREDITATIONS | Nous sommes membre fournisseur accrédité de **CondoMarketing**, de l'**ASCQ** et du **RGCQ**.

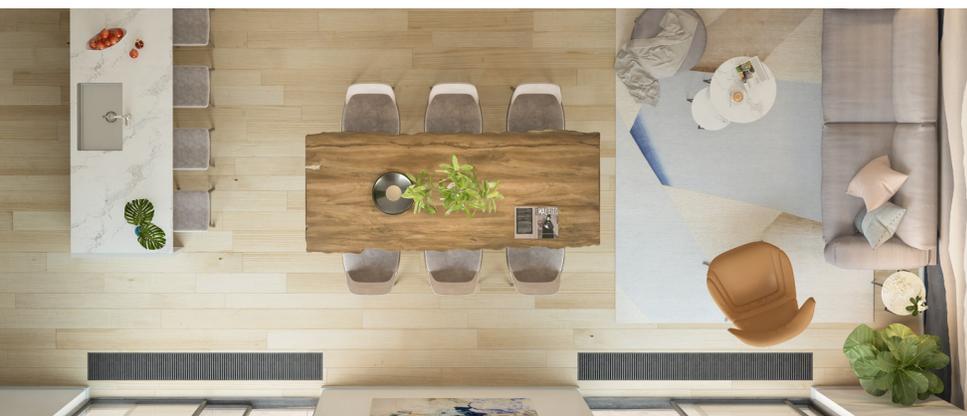
SPE: LES AVANTAGES DE NOTRE EXPERTISE et DU LOGICIEL | Le registre vous permet de bénéficier des avantages suivants:

- Assurance d'obtenir **un relevé juste sur les valeurs des améliorations apportées aux parties privatives**, en référence à la valeur d'un appartement standard d'origine de l'immeuble déterminé par le syndicat.
- Certitude d'obtenir **une couverture d'assurance juste et suffisante** pour les parties privatives.
- Meilleure sécurité pour l'obtention d'**un règlement rapide et équitable en cas de sinistre**.
- Assurance d'avoir **un registre électronique sécuritaire en permanence dans le nuage informatique**, même après les ventes et reventes de la partie privative.
- Un registre officiel sur la valeur des améliorations pouvant **influencer positivement la valeur de la partie privative lors de la revente**.

CondoMARKETING

ASCQ
l'Association des syndicats
de copropriétaires du Québec

RGCQ
Regroupement
des gestionnaires
et copropriétaires
du Québec



spe
VALEUR ASSURABLE

En collaboration avec

SERVICES CONSEILS
RD30
CONSEILLER EN CONSULTANT
D'ÉVALUATION

Montréal **514 788-9777**
Québec **418 227-9777**
Sans frais **1 800 227-5257**

evaluation@spevaleurassurable.com
www.spevaleurassurable.com